
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 12 novembre 1969. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Joseph Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, exposer les grandes lignes de l'action de son département.

En ce qui concerne les activités sportives dans les établissements scolaires, auxquelles il attache une grande importance, le secrétaire d'Etat a distingué selon les différents ordres d'enseignement.

Dans l'enseignement primaire, un arrêté du 7 août 1969 prévoit la mise en pratique du tiers temps, les activités physiques représenteront 6 heures par semaine sous la direction des instituteurs. M. Comiti a reconnu qu'une formation spéciale devrait être donnée aux instituteurs pour permettre le bon fonctionnement du tiers temps ; il est prévu que des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription aideront les instituteurs à acquérir ou à compléter la formation nécessaire pour remplir leur tâche.

Trois cents postes de conseillers pédagogiques de circonscription seront créés en 1970 ; des stages pour les instituteurs seront également organisés.

Dans l'enseignement secondaire, les problèmes sont différents car il existe un corps de professeurs d'éducation physique. Le nombre de ces professeurs, a reconnu M. Comiti, est insuffisant et il a admis l'intérêt de la création d'emplois de moniteurs qui encadreraient les jeunes dans les activités de plein air sous la responsabilité des professeurs d'éducation physique.

Pour l'enseignement supérieur, le secrétaire d'Etat a souhaité que les activités sportives soient développées.

M. Comiti a ensuite signalé qu'il était prévu dans le budget de 1970 un crédit de 5 millions de francs pour la préparation des Jeux olympiques de Munich de 1972. Ces crédits, qui seront versés aux fédérations, contribueront au moins dans un premier temps au développement de rencontres intéressantes un grand nombre de sportifs.

En ce qui concerne les mouvements de jeunesse, le secrétaire d'Etat a reconnu une réduction sensible des crédits en 1970. Cependant, une somme de 3 millions de francs environ est prévue pour favoriser la formation des animateurs et des bourses permettront que des animateurs puissent venir de tous les milieux sociaux. Les associations assurant la formation des animateurs de colonies de vacances et des associations de chantiers auront une situation privilégiée mais, d'une façon générale, les associations pourront être subventionnées dans la mesure où un plan comptable sera fourni et un contrat de programme établi.

Evoquant le conflit avec les maisons de jeunes et de la culture, M. Comiti a rappelé les positions du secrétariat d'Etat, une solution devra être trouvée avant la fin de l'année en appliquant les trois principes fondamentaux suivants : séparation absolue entre les instances chargées d'exprimer les revendications corporatives et celles chargées de définir la politique culturelle, régionalisation effective, dépolitisation.

Pour ce qui est des équipements sportifs, le secrétaire d'Etat a constaté qu'une réduction de crédits était prévue en 1970 et il a exposé la doctrine du secrétariat d'Etat en la matière : recherche de la construction aussi économique que possible des équipements et du plein emploi de leur utilisation.

M. Comiti a enfin répondu aux questions posées par M. Pelletier, rapporteur pour avis, Mme Lagatu, MM. Rougeron, Carat, Miroudot, Noury, Mont, en particulier sur le statut des animateurs, la mise en œuvre du tiers temps, l'amateurisme, les

concours de pronostics, la crise des maisons de jeunes et de la culture, le fonctionnement du centre d'information et de documentation pour la jeunesse (C.I.D.), celui de l'office franco-allemand et de l'office franco-québécois de la jeunesse et enfin le statut des inspecteurs départementaux.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 12 novembre 1969. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a examiné, tout d'abord, l'avis qui lui était présenté par M. Joseph Beaujannot au sujet du projet de loi de finances pour 1970 concernant les *Postes et Télécommunications*.

Après avoir souligné l'amélioration notable des crédits intervenue en 1970, le rapporteur pour avis a décrit rapidement l'activité des services de la poste, du téléphone et des chèques postaux, au cours des neuf premiers mois de 1969, en la comparant à celle de l'année 1968.

M. Beaujannot s'est inquiété de la suppression d'un certain nombre de « recettes postales » dans les communes rurales et il a souhaité que les mesures de modernisation préconisées par le ministre soient toujours prises en tenant compte de l'avis des conseils généraux et municipaux, adversaires d'une certaine « sous-administration ».

A propos des chèques postaux, le rapporteur pour avis — après avoir donné des précisions sur le montant des fonds déposés en 1968 et 1969 — s'est élevé contre le faible taux d'intérêt — 1,5 p. 100 — versé par le Trésor à ce service pour les sommes confiées à ses soins.

Rappelant les grandes lignes de l'audition de M. Robert Galley, ministre des postes et télécommunications, devant la commission, le jeudi 6 novembre 1969, M. Beaujannot s'est félicité des solutions préconisées par le ministre :

— création d'une société de financement des télécommunications ;

— « automatisation » intégrale du réseau avec la fin du VI^e Plan ;

— disparition des défauts de l'écoulement du trafic téléphonique d'ici à 1973 ;

— publication d'un plan d'équipement « global » des télécommunications avec l'accord des Conseils généraux et des Coder.

En conclusion, le rapporteur a demandé à ses collègues de donner un avis favorable au budget annexe des P. T. T.

M. Raymond Brun a demandé que le rapporteur puisse apporter des précisions sur l'affranchissement du courrier à 30 et à 40 centimes, en faisant connaître les délais de plus ou moins grande rapidité connus par les lettres suivant le mode différent d'affranchissement.

MM. Billiemaz, Kauffmann et Bergeal sont intervenus sur ce point particulier — le premier exprimant l'idée qu'avec le timbre à 40 centimes, le Ministère des P. T. T. avait espéré éviter l'engorgement postal — et n'y avait pas réussi !

M. Kauffmann s'est élevé contre la détérioration de la distribution du courrier, malgré la motorisation postale ; il a, par ailleurs, déclaré que l'unité de base téléphonique devrait être, non pas de trois minutes, mais de trente secondes, comme cela est le cas d'ailleurs en Allemagne fédérale ; enfin, il s'est élevé contre l'enlaidissement des sites par la pose des poteaux télégraphiques et téléphoniques.

A M. Bouquerel demandant que des précisions soient apportées en ce qui concerne le manque actuel de personnel des P. T. T., M. Beaujannot a répondu qu'une annexe de son avis établissait une évolution comparée des effectifs budgétaires du personnel et du trafic entre 1960 et 1970, le premier augmentant seulement de 2,54 p. 100 par année — entre ces deux années, en ce qui concerne la poste — le second de 4,10 p. 100.

La commission a adopté alors à l'unanimité moins une voix (celle de M. Brun) les conclusions favorables de son rapporteur.

Elle a examiné ensuite l'avis qui lui était présenté par M. Billiemaz sur les dispositions budgétaires concernant *la S. N. C. F. et la R. A. T. P.*

En ce qui concerne la S. N. C. F., le rapporteur a tout d'abord donné le détail des sommes versées par l'Etat à cette société à des titres divers et indiqué les principaux postes du bilan des exercices 1968 et 1969.

Après avoir fourni ensuite quelques indications sur l'évolution du trafic et souligné, à ce propos, la surestimation constante des résultats du rail par le Plan, M. Billiemaz a exposé les grandes lignes de la réforme de la Convention de 1937 et les modifications apportées aux règles de la coordination des transports.

Sur cette première partie du rapport, M. Beaujannot est intervenu au sujet du transport privé routier de marchandises, M. Mistral sur les services de remplacement et M. Javelly contre la suppression des lignes omnibus.

Abordant ensuite le problème de la R. A. T. P., le rapporteur a particulièrement souligné la détérioration du compte d'exploitation de cette entreprise due aux difficultés de circulation et à l'insuffisance des tarifs.

En conclusion, la commission a adopté à l'unanimité un amendement tendant à porter de 30 à 50 p. 100 la participation des collectivités locales de la région parisienne au déficit de la R. A. T. P.

Sous réserve de l'adoption de cet amendement, les conclusions favorables de M. Billiemaz ont été adoptées.

Judi 13 novembre 1969. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1970 en entendant le rapport pour avis de M. Golvan sur le *Tourisme*.

Après avoir regretté la diminution des crédits de paiement du Commissariat au Tourisme — passant de 34.974.445 F à 30.005.732 F — M. Golvan a bien distingué le contenu de son avis imprimé, donnant toutes les précisions chiffrées auxquelles le Sénat peut souhaiter se référer, et celui de son rapport oral qui portera essentiellement sur la saison estivale de 1969, le rôle des Comités régionaux de tourisme, les problèmes de la propagande et de l'étalement des vacances, la situation de l'hôtellerie et du nautisme, enfin. Il a également précisé qu'il ne reprendrait pas l'exposé des sujets qui avaient pu être excellemment traités, à l'Assemblée Nationale, par MM. Louis Sallé et Valleix.

Au cours de son exposé, le rapporteur a souligné que le tourisme, véritable industrie nationale, concerne aujourd'hui 24 millions de Français, que son chiffre d'affaires s'élevait (d'après une enquête de l'I. N. S. E. E.) à 17.742,5 millions de francs en 1966 et que la main-d'œuvre employée par lui était de l'ordre de 550.000 personnes, soit 2,7 p. 100 de la population active.

Au sujet de l'étalement des vacances, M. Golvan a montré combien l'échec de celui-ci portait gravement préjudice à la situation de l'hôtellerie française, pour laquelle il a d'ailleurs préconisé un certain nombre d'allègements fiscaux et administratifs (notamment en ce qui concerne la patente).

Il ne s'agit pas de « faire du social » aux dépens de n'importe qui — a déclaré M. Golvan — et, si le camping est une activité touristique éminemment nécessaire, il faut aider les communes

qui n'ont pas toujours les moyens de faire face à l'invasion estivale des campeurs, surtout celles situées au bord de la mer ou dans des sites de montagne recherchés.

Après avoir donné des précisions sur l'équipement français en matière de ports de plaisance et de stations de sports d'hiver (précisions donnant lieu d'ailleurs à plusieurs annexes de son avis imprimé), le rapporteur a proposé à ses collègues d'adopter ses conclusions favorables, ce qui a été fait à l'unanimité.

Au cours de la discussion qui s'est ensuivie, M. Durieux a félicité M. Golvan d'avoir insisté sur l'aspect médical des vacances, notamment en posant la question de savoir si des vacances courtes et répétées étaient aussi profitables que de plus longs séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne.

M. Collomb a insisté sur l'importance actuelle du tourisme de congrès, citant l'exemple de la ville de Lyon; il a regretté que la grande hôtellerie ne soit pas plus aidée par le Gouvernement.

Au sujet du camping, M. Bouquerel a rappelé que les vacanciers payaient en quelque sorte un droit de séjour; M. Golvan lui a répondu que les frais engagés par les communes (notamment en matière de ramassage des ordures) excédaient de loin les recettes fournies par les campeurs.

Sont également intervenus MM. Restat, Joseph Yvon et le président lui-même, qui a regretté la vente des grands hôtels sur la Côte d'Azur ou dans les grandes stations de montagne.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Judi 13 novembre 1969. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

Dans la première partie de son exposé, le ministre a fait connaître les grandes lignes de son budget caractérisé par un développement des moyens d'action grâce à l'application de la première étape du plan mis au point par le groupe de travail présidé par M. Racine. La préférence accordée aux crédits de fonctionnement permettra une modernisation des moyens à la disposition des services et une revalorisation des dotations d'entretien des postes à l'étranger.

Répondant ensuite à des questions posées, notamment, par MM. Boin, Giraud, le général Béthouart et le président, le ministre a précisé, au sujet de la situation au Liban, que nos bonnes relations avec les pays arabes nous ont permis de jouer un rôle efficace dans la recherche d'un compromis entre le Liban et ses voisins. Concernant la situation au Moyen-Orient, il a rappelé que la concertation des quatre puissances constituait pour le moment le seul espoir d'arriver à un règlement qui devrait être proposé et non imposé aux parties en présence.

Après avoir rapidement évoqué la situation au Tchad, M. Schumann a donné à la commission ses impressions sur les relations franco-algériennes et franco-japonaises à la suite des entretiens qu'il vient d'avoir à Alger et à Tokyo ; sur le premier point, il a tenu à marquer que la coopération entre la France et l'Algérie était bénéfique pour les deux pays et que la volonté d'indépendance marquée par le gouvernement d'Alger semblait fort bien pouvoir se concilier avec la poursuite d'une collaboration avec notre pays.

M. Schumann a ensuite longuement développé les thèmes qui seront l'objet de la prochaine conférence de La Haye sur la construction de l'Europe.

Les contacts préliminaires qu'il a eus avec la plupart des ministres des Six pays lui permettent de penser qu'un climat de confiance réciproque s'est établi qui favorisera la recherche de solutions communautaires sur les points qui devront être abordés à La Haye, notamment l'ouverture des négociations avec les pays ayant fait acte de candidature au Marché commun. A propos du règlement financier de la Communauté qui doit intervenir avant la fin de l'année, le ministre a évoqué, dans un esprit favorable, le problème de l'affectation de ressources propres à la Communauté et le contrôle du Parlement européen sur le budget communautaire. D'autre part, il a souligné l'importance que revêtent les principes qui sont à la base de la politique agricole commune, en premier lieu la solidarité financière entre les Six. Le principe de cette solidarité constitue en tous cas à nos yeux un élément déterminant de la politique communautaire.

Sur le thème de la coopération politique entre les Six, M. Schumann a indiqué que l'identité de vues de nos partenaires concernant la politique de détente avec l'Est, notamment depuis l'orientation prise par le nouveau gouvernement fédéral de Bonn, devrait faciliter une concertation des gouvernements de l'Europe occidentale, singulièrement en ce qui concerne la future conférence sur la sécurité européenne, à laquelle devraient évidemment participer les U. S. A.

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 13 novembre 1969. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'audition de M. Duvillard, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, sur le projet de loi de finances pour 1970 relatif aux crédits de son département ministériel.

Le ministre, indiquant en guise d'introduction que son budget, comme tous les autres, devait être placé dans le contexte de la politique générale de défense du franc, a situé les crédits dont il disposera par rapport au budget général et analysé les grandes masses qui le composent, en montants et en pourcentage.

Il a ajouté qu'il avait constitué un groupe de travail chargé d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être prolongée au-delà de l'âge limite actuel l'action de l'Office national en faveur des pupilles de la Nation.

Mme Cardot a évoqué un certain nombre de questions complémentaires :

— évolution comparative de la valeur du point indiciaire et du coût réel de la vie ;

— nécessité de recevoir des assurances solennelles quant au respect absolu du rapport constant dans le contexte des aménagements en cours dans les cadres C et D de la fonction publique ;

— effets des compressions prévues dans les effectifs du personnel ;

— entretiens des sépultures nationales ;

— incidence des modifications prévues pour les bases de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sur les droits à pension des veuves et des ascendants lorsqu'il y a lieu à examen des ressources ;

— développement de l'action de l'Office national en faveur des anciens d'Afrique du Nord ;

— augmentation à nouveau différée des indices des pensions de veuves.

Le ministre a répondu à ces diverses questions et après le souhait formulé par M. Souquet de le voir réunir une commission tripartite d'étude sur les problèmes du rapport constant, il a indiqué qu'après les décisions du Conseil d'Etat et les aménagements apportés à l'indice des pensions en 1968, la constitution d'une telle commission ne saurait aboutir à aucun résultat.

M. Darou a rappelé les termes de la question orale avec débat qu'il avait posée le 27 juin 1969 ; celle-ci établit un inventaire complet des problèmes à la solution desquels les anciens combattants attachent une importance primordiale. Il a également posé, au nom de M. Méric, empêché d'assister à la réunion, la question des prisonniers de Rawa-Ruska ; il a évoqué la situation des anciens d'Afrique du Nord.

Le ministre a donné quelques précisions sur la prochaine constitution de la commission chargée de préparer la mise à parité des déportés politiques et résistants, en matière de pensions.

M. Viron a rappelé la situation des déportés incarcérés à la forteresse de Huy (Belgique) au cours de la deuxième guerre mondiale.

M. Gaudon a renouvelé le souhait que la date du 8 mai soit instituée comme jour férié, chômé et payé ; il a également posé le problème de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

A M. Gravier, qui demandait à quel moment il était permis d'espérer que la commission d'étude de la pathologie de la captivité de guerre aurait achevé ses travaux, le ministre a indiqué qu'il attendait le dépôt du rapport pour le printemps de 1970.

M. Souquet a évoqué les difficultés faites, en certains cas, aux enfants des militaires tués en Afrique du Nord pour la reconnaissance de leur qualité de pupille de la Nation ; il a également demandé que soit révisé le Code de la Légion d'honneur pour permettre la reprise des travaux d'attribution de cette décoration à titre posthume aux déportés résistants.

M. Soudant a contesté la position gouvernementale sur la difficulté de délimiter les zones et les périodes opérationnelles au cours des combats d'Afrique du Nord.

M. Lambert a rappelé que les visites faites par les maires aux familles pour leur annoncer la mort au combat d'un fils ou d'un père avaient le même caractère tragique, qu'il s'agisse des deux guerres mondiales, de celle d'Indochine ou des combats d'Afrique du Nord.

M. Bouneau a regretté l'obstination du Gouvernement sur les problèmes du litige relatif au rapport constant et du refus de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

Mme Cardot a été, par 11 voix contre 3 à M. Viron et 3 abstentions, désignée comme rapporteur de la proposition de loi (n° 30, session 1969-1970) de M. Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer, dans le titre de la

loi n° 51-558 du 14 mai 1951, les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a, au début de l'après-midi, procédé à l'audition de M. Boulin, Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, sur le projet de loi de finances pour 1970, relatif aux crédits de son département ministériel.

Le ministre a tout d'abord évoqué les efforts qu'il avait accomplis pour isoler, à l'intérieur du budget global des affaires sociales, les dépenses de santé.

Il a analysé les mesures acquises et les mesures nouvelles qui affecteront le montant des dépenses ordinaires (fonctionnement et interventions publiques) et des dépenses en capital.

MM. Kistler et Ribeyre, qui assistaient à la réunion en leur qualité de rapporteurs spéciaux de la Commission des Finances, ont attiré l'attention sur les principaux problèmes qui font l'objet des préoccupations de leurs collègues ; le premier, sur le nécessaire assainissement financier de la sécurité sociale, condition d'une adaptation aux exigences du Marché commun (notamment en ce qui concerne la participation aux dépenses d'équipement hospitalier) ; le second, sur l'inquiétude éprouvée par la Commission des Finances en raison des réductions massives appliquées aux crédits d'équipement sanitaire et sur les adaptations qui s'imposent dans le régime de répartition des charges d'aide sociale.

M. Messaud, se faisant l'interprète des regrets éprouvés par la commission devant la réduction globale des dépenses de santé, a rappelé l'intérêt qu'il y aurait à adopter, pour promouvoir une véritable politique d'équipement et de constructions hospitalières :

- des modes de construction plus légers ;
- des procédures administratives plus rapides.

Il a demandé que soit enfin abordé sur un plan véritablement pratique le problème des pollutions de l'atmosphère et des eaux et le problème du bruit, que soient accrus les moyens affectés à l'enfance handicapée, en insistant surtout sur le dépistage prénatal et néonatal des inadaptations et des affections.

M. Messaud a enfin évoqué les problèmes de la recherche (services du Laboratoire national de la santé à Montpellier, I. N. S. E. R. M., Institut Pasteur).

M. Barbier a souhaité que la commission puisse recevoir les explications nécessaires sur la crise actuelle en milieu hospitalo-universitaire et sur le régime de protection sociale des médecins.

M. Lambert a évoqué les difficultés très considérables que doivent affronter les collectivités locales pour construire des centres hospitaliers, des instituts médico-pédagogiques et professionnels, et établir convenablement les prix de journée de ces établissements.

M. Souquet a attiré l'attention sur la gravité des problèmes financiers et d'équipement qui se posent aux services et organismes de la transfusion sanguine ; il a déploré que le sang puisse faire l'objet de prélèvements non bénévoles et demandé l'aide des pouvoirs publics lorsque sera prochainement réglementé le don d'organes.

Mme Cardot a demandé que soit rapidement accordé le bénéfice de la sécurité sociale à diverses catégories de la population qui s'en trouvent injustement privées, parce que les cotisations de l'assurance volontaire sont trop coûteuses et que leurs ressources, bien que faibles, sont trop élevées pour qu'elles puissent bénéficier de la prise en charge par l'aide sociale (certaines catégories de veuves de guerre et d'ascendants, par exemple) ; elle a également souhaité que soient rapidement apportées les solutions appropriées :

- au problème des urgences médico-chirurgicales ;
- à l'insuffisance des moyens en personnel et en équipement des maisons de retraite.

M. Gravier a traité de la situation particulièrement inquiétante :

- du logement des jeunes travailleurs ;
- des médecins des hôpitaux psychiatriques ;
- de l'équipement du pays en instituts médico-pédagogiques et professionnels ;
- du service de santé scolaire.

M. Maury a attiré l'attention sur les problèmes de l'alcoolisme, de la rationalisation nécessaire dans les conditions d'utilisation des équipements hospitaliers et dans les conceptions relatives à l'accueil des personnes âgées ; il a exprimé l'opinion que les services de gendarmerie devraient désormais comporter des personnels infirmiers qualifiés pour les urgences médico-chirurgicales ; il a enfin demandé que la situation particulièrement

digne d'intérêt de certains médecins assistants des hôpitaux de 2^e catégorie, dépourvus actuellement de perspectives normales de carrière, soit examinée.

M. Lemarié a, avec d'autres commissaires, dénoncé la lourdeur et le caractère tracassier des procédures de constructions sanitaires et hospitalières ; il a demandé que les étudiants en médecine accomplissant les obligations du service national puissent être appelés à collaborer au secourisme routier.

M. Henriet a demandé au ministre de se pencher sur les sujets suivants :

- don du corps aux hôpitaux ;
- nécessité d'assurer la sélection des étudiants en médecine par le rétablissement des concours hospitaliers.

M. Grand a insisté sur l'urgence qu'il y aurait, pour le Gouvernement, à traiter les problèmes suivants :

- situation des médecins des hôpitaux psychiatriques et des services de lutte antituberculeuse (application de la loi du 31 juillet 1968) ;
- institution d'une véritable médecine de service public et para-public ;
- protection sociale des handicapés majeurs après l'issue prochaine de la période provisoire instituée pour trois ans.

Le ministre a répondu aux questions qui lui avaient été posées.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 12 novembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique, sur le budget de son département ministériel.

Il a tout d'abord répondu à des questions qui lui avaient été posées par M. Armengaud, rapporteur spécial pour l'industrie.

Concernant les résultats pratiques obtenus par l'inspection des établissements classés et la lutte contre la pollution des eaux et de l'air, le ministre a souligné l'importance du sujet qui a provoqué la prise de conscience des nécessités de la lutte contre les nuisances, notamment d'origine industrielle. Des incidents comme celui de la raffinerie de Feyzin ont conduit à une réglementation précise et spécialisée.

En matière de statistiques industrielles, un projet de banque de données est en cours d'élaboration.

A partir de 1971, les six pays du Marché commun poursuivront des enquêtes sur des bases comparables.

L'inventaire de l'outillage national, du point de vue de sa nature et de son âge, se heurte à certaines difficultés et nous disposons d'assez peu d'informations. Il est donc difficile de connaître la capacité réelle d'expansion à outillage constant de l'industrie française et pour les capacités de production disponible. Les enquêtes de conjoncture apportent des réponses dont le degré de précision n'est peut-être pas parfait mais dont les indications de tendance sont cependant utiles. Ces enquêtes de conjoncture ont pour inconvénient d'être globales.

Le ministre a fait observer que le degré d'utilisation du matériel ne constitue que l'un des aspects de la capacité industrielle d'une entreprise pour déterminer son niveau de compétitivité à l'égard des entreprises étrangères.

Le déficit de la France en matière industrielle, plus spécialement dans le domaine des biens d'équipement, nécessite que soient rassemblés des éléments statistiques généraux, d'une part, et sectoriels, d'autre part. C'est une action fondamentale à mener dans le domaine industriel. C'est, en tout cas, un des secteurs où le prisme des relations avec les pays étrangers est le plus clair. M. Ortoli a souligné que le problème était moins celui de l'expansion que celui de la présence des entreprises françaises sur les marchés extérieurs, le secteur des biens d'équipement constituant un révélateur de l'industrie nationale.

Parlant ensuite de l'action générale en matière de politique industrielle, le ministre a traité des problèmes de l'énergie. Il s'agit notamment de permettre à la sidérurgie de s'approvisionner en coke et charbon à coke, à des conditions internationales.

Interrogé sur les moyens dont entend se servir le ministère en vue de remplacer au maximum les importations de produits industriels par des productions nationales, le ministre a souligné la nécessité d'encourager l'innovation dans les branches où la technologie évolue rapidement. L'Institut de développement industriel aura un rôle à jouer pour aider les entreprises de ces branches à se développer sur le marché national et sur le marché international. Une analyse précise amène à provoquer la mobilisation des moyens tels la recherche-développement. Une action intelligente sur les procédures et les moyens de production doit nous amener à remédier à nos carences, notamment dans certains secteurs où nous sommes complètement absents.

Le ministère est résolu à se pencher sur la question controversée du coût de revient et des prix de vente comparés pour des productions identiques, entre producteurs français et producteurs étrangers.

Il faudra établir, de façon plus précise, des comparaisons systématiques parmi les sièges d'entreprises installées sur plusieurs territoires nationaux. C'est ainsi que dans un an et demi environ seront disponibles des renseignements sur le plan communautaire.

Les principales études faites portent, actuellement, sur les secteurs de la mécanique et des matériels roulants. Elles montrent que le problème des structures est plus important sans doute que le problème des comparaisons de charges.

Plusieurs commissaires ont ensuite posé diverses questions au ministre :

M. Edouard Bonnefous a demandé des précisions sur la coordination, au plan ministériel, des problèmes de pollution de l'air et de l'eau.

M. Coudé du Foresto s'est préoccupé des problèmes énergétiques. L'Europe produit 6 p. 100 de la consommation, le reste étant fourni par divers approvisionnements aléatoires. Or, il faut assurer notre sécurité mais les ressources internes que nous pouvons nous procurer sont d'un prix prohibitif. Le charbon que nous produisons n'est pas compétitif. D'autre part, M. Coudé du Foresto a souligné quelques objections que l'on pouvait faire à la création de l'Institut de développement industriel. Ne risquait-on pas une certaine étatisation de l'industrie ou, *a contrario*, ne va-t-on pas donner aux industries privées des contributions qui étaient du ressort des industries nationalisées ?

M. Suran a souligné les difficultés de certaines industries toulousaines, notamment l'O. N. I. A.

Intervenant à nouveau, M. Armengaud a souhaité que le dialogue continue après la discussion budgétaire entre le ministre et les instances parlementaires concernées par les problèmes industriels. Il a souhaité que l'Institut de développement industriel voie sa création et sa vocation consacrées par la loi.

Il a ensuite interrogé le ministre sur les raisons regrettables de l'application restrictive de la loi sur la reconstitution des gisements. Enfin, il a souligné la grande responsabilité du ministre, à l'heure actuelle, où l'industrie doit être en mesure d'absorber les 450.000 emplois nouveaux résultant de la pression démographique.

Répondant aux divers intervenants, le ministre a souligné les conditions de coordination interministérielle concernant la pollution de l'eau et de l'air.

Le Ministère de l'Industrie a, quant à lui, une action de responsabilité qui se traduit par un travail en commun entre chercheurs industriels et enseignants. Le C. N. E. X. O. a lui aussi un rôle de coordination, de même que l'I. R. C. H. A. et la délégation générale à la recherche scientifique et technique. Cet effort de coordination tend à se développer et à s'étendre. Il est nécessaire pour permettre des échanges d'information sur le plan international.

Le problème d'approvisionnement en énergie présente de grandes difficultés pour l'Europe qui dispose de réserves compétitives ou non compétitives limitées. La poursuite des efforts en matière de prospection des réserves naturelles doit être effectuée. Il faut en même temps mener une politique pour s'assurer des garanties extérieures, notamment en matière pétrolière. Une politique de diversification des sources d'énergie a été poursuivie mais elle a ses limites.

Concernant l'Institut de Développement industriel, beaucoup d'entreprises saines éprouvent de grandes difficultés à atteindre un niveau de fonds propres suffisant pour assurer les mutations nécessaires. Un élément marginal permet de déclencher une action nouvelle : un apport nouveau de fonds permet d'élargir la base du crédit des entreprises. Le soutien apporté par l'I. D. I. sera une aide à l'initiative et à la capacité. Le capital de cet institut proviendra d'un certain nombre d'institutions bancaires, tel le Crédit national. L'articulation avec les sociétés de développement régional sera étroite. Des organismes communs pourront même être créés. La plus grande souplesse de fonctionnement devrait être conservée. C'est pourquoi le ministre ne souhaite pas que cet institut soit créé par la loi. Son statut ne doit pas être enfermé dans des règles rigides et se heurter à des butoirs.

Concernant l'O. N. I. A. de Toulouse, une aide financière lui est apportée mais deux problèmes se posent : l'évolution économique a transporté le siège des industries chimiques vers les sites portuaires ; une autre difficulté tient à la conjoncture dans le domaine des engrais, du fait de la compétition, les conditions de rentabilité ont été considérablement modifiées.

Le ministre s'est montré très favorable à un dialogue en cours d'année avec les rapporteurs spécialisés afin de prolonger les échanges de vues qui se sont instaurés lors de la discussion budgétaire et il ne doute pas que ce dialogue ne soit très fructueux.

Quant au problème de l'application de la loi sur la reconstitution des gisements, il étudiera avec attention les conditions d'approvisionnement de l'industrie française.

En conclusion de cette première partie de son exposé, il a souligné qu'il était nécessaire que le pays prenne conscience de l'importance du développement industriel qui est la source de la croissance, ce développement devant être poussé le plus loin et le plus vite possible. Le ministre s'attache fortement à une action d'information permanente pour faire prendre conscience de la nécessité du développement industriel qu'il a qualifié de grande cause nationale.

Dans une seconde partie de son exposé, le ministre a répondu à diverses questions, notamment de M. Houdet, rapporteur spécial, sur le budget de la Recherche scientifique.

Il a rappelé que s'il souhaite lier développement industriel et progrès de la recherche scientifique, il n'a jamais envisagé de sacrifier la recherche fondamentale. L'accroissement de la part consacrée à la recherche appliquée et au développement ne saurait se faire que dans un budget en expansion. Il a donné pour exemple de son souci de développer la recherche fondamentale, la décision prise récemment par la France à l'égard de la réalisation du grand accélérateur du C. E. R. N.

Passant à l'examen de la présentation des crédits, le ministre a distingué entre les crédits non soumis à la procédure interministérielle et les crédits soumis à cette procédure, qu'il s'agisse de l'enveloppe recherche ou des divers organismes relevant du développement industriel et scientifique (Plan calcul, C. N. E. S., etc.).

Dans son esprit, le problème fondamental est que, quelle que soit la procédure budgétaire suivie, la coordination de l'emploi des crédits soit assurée.

En vue d'améliorer la rentabilité de ces crédits, une plus grande concentration des moyens a été opérée. La priorité est donnée aux activités en cours de réalisation et l'on a veillé à assurer la comptabilité entre moyens de fonctionnement et crédits d'équipement.

En 1970, l'effort est plus spécialement concentré sur le secteur de l'informatique et de l'océanographie.

Le ministre a donné ensuite la liste des autorisations de programme bloquées en 1969 au Fonds d'action conjoncturelle et la répartition prévue des crédits optionnels en 1970.

En ce qui concerne l'avenir des chercheurs, en dépit de la pause provisoire dans l'accroissement de l'effort de recherche, le maintien de l'objectif de 3 p. 100 du P. N. B. consacré à la recherche en 1975 doit limiter les craintes à cet égard.

Le souci du ministre est d'assurer une plus grande mobilité des chercheurs, d'améliorer la politique de recrutement et l'effort de formation permanente.

Abordant l'examen des secteurs scientifiques particuliers, le ministre a indiqué que le coût des dépenses d'études et de mise au point de la filière française des centrales nucléaires s'élève à 1 milliard et demi de francs. Le Gouvernement n'a pas encore pris position sur le choix d'une nouvelle filière, mais une décision à cet égard doit intervenir incessamment.

Au sujet de l'Euratom, le ministre a indiqué que le problème essentiel était celui de la mise au point d'un programme assurant à l'effort commun la plus grande efficacité possible, à une époque où l'atome a quitté le stade du laboratoire pour entrer dans la phase d'exploitation industrielle.

Enfin, en ce qui concerne la participation de l'E. L. D. O. à l'activité du Centre spatial de Guyane, le ministre a souligné que les difficultés de mise au point de la fusée Europa n'ont pas arrêté la poursuite du programme et que l'activité du centre spatial n'en devrait donc pas souffrir.

Jeudi 13 novembre 1969. — *Présidence de M. Portmann et de M. Coudé du Foresto, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'examen du projet de budget du Ministère de l'Intérieur pour 1970, sur rapport de M. Raybaud, rapporteur spécial.

M. Raybaud a tout d'abord regretté la lenteur et l'insuffisance des renseignements fournis par les administrations aux rapporteurs chargés d'examiner le budget d'un département ministériel. Après les interventions de M. Portmann et de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la commission a décidé de rappeler l'étendue des pouvoirs des rapporteurs spéciaux, pouvoirs qu'ils tiennent essentiellement de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959.

Le rapporteur spécial a ensuite examiné le projet de budget du Ministère de l'intérieur en soulignant que si les dotations globales, toutes dépenses confondues, étaient en hausse de 6,8 p. 100, une analyse plus fine montrait les graves lacunes du projet présenté au Parlement puisque, en face d'une hausse de 12 p. 100 des dépenses ordinaires, on enregistre une baisse de 11,9 p. 100 des autorisations de programme et de 33,1 p. 100 des crédits de paiement.

Certes le Ministère de l'intérieur, comme tous les autres ministères techniques, espère bien au cours de l'année 1970 recevoir des crédits au titre du Fonds d'action conjoncturelle mais, même dans l'hypothèse la plus optimiste, c'est-à-dire si ce département réussissait à obtenir la totalité des dotations qui

lui sont réservées sur ce fonds, le montant des autorisations de programme ainsi augmentées resterait inférieur à celui de 1969. Cette situation est donc grave, d'autant plus que, ainsi que l'a rappelé M. Marcel Pellenc, rapporteur général, il faut tenir compte d'une hausse des prix de l'ordre de 7 p. 100.

La rapporteur a ensuite rappelé les différentes mesures d'économie budgétaire décidées dès l'année 1969, tout d'abord celles du mois de janvier, destinées à réduire l'impasse budgétaire et qui, pour le ministère de l'intérieur, se sont traduites par des réductions de 66 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement, de 41 millions de francs pour les autorisations de programme, et de plus de 7 millions pour les crédits de paiement, ces deux derniers chiffres englobant les réductions sur les tranches locales du fonds routier.

A ce premier train d'économies s'est ajouté le blocage des autorisations de programme au cours de l'été, et il va de soi qu'à la suite de telles décisions l'année 1969 sera, au point de vue de l'exécution du budget, une très mauvaise année et il est à craindre que l'année 1970 ne fasse qu'aggraver la situation précédente.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les mesures acquises sont les seules qui provoquent une augmentation de l'ordre de 452 millions de francs alors que les mesures nouvelles se traduisent par une diminution de l'ordre de 39 millions de francs.

L'évolution des dépenses en capital est particulièrement défavorable et présente un caractère malthusien grave pour l'avenir du pays, dans la mesure où il se répercutera sur les équipements collectifs de la nation.

La baisse est générale pour la quasi-totalité des chapitres, tant du titre V (investissements exécutés par l'Etat) qu'au titre VI (subventions d'investissement).

Analysant ensuite les principales missions du ministère, M. Raybaud a indiqué qu'en ce qui concerne l'administration générale, aucune mesure nouvelle importante n'est à signaler à l'échelon central. Diverses mesures concernant le corps préfectoral, les personnels des préfectures, les tribunaux administratifs, les cultes d'Alsace-Lorraine et les services communs sont à signaler. Dans l'ensemble, là aussi, l'effort d'économie est important.

Pour la sécurité publique, la protection civile bénéficie de créations d'emplois de pilotes et de mécaniciens pour la mise en service des avions de type Canadair. L'acquisition du dernier des dix appareils destinés à lutter contre les incendies de forêts est prévue pour l'année prochaine.

D'autre part, une réorganisation d'ensemble de la protection civile en France est en cours.

En ce qui concerne la police nationale, la principale mesure nouvelle correspond à la création de 1.200 emplois supplémentaires destinés à renforcer les personnels en tenue des corps urbains et les enquêteurs en civil. Le rapporteur, soulignant la pénurie grave de policiers dans les grandes villes de province, a souhaité que le renforcement de ces corps y soit le plus grand possible.

Les dotations en capital du chapitre 57-40 accusent une baisse supérieure à 25 p. 100.

Abordant ensuite les problèmes financiers des collectivités locales, le rapporteur a souligné que leur situation s'aggrave d'année en année mais qu'il est difficile pour le rapporteur de faire une analyse complète, précise et actuelle de ce problème en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des renseignements de la part des administrations d'Etat responsables. Analysant l'équilibre des ressources et des charges des collectivités locales, M. Raybaud, après avoir souligné leur croissance constante et rapide, a notamment insisté sur les problèmes posés par le financement de l'équipement local, dont l'importance ne fait que croître en raison des besoins des administrés et aussi de la politique de l'Etat. Il a souligné que, parmi les organismes prêteurs, la part de la Caisse des dépôts et consignations était en baisse sensible, alors que celle de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales s'accroît légèrement, tandis que celle du Crédit agricole augmente fortement. Toute cette évolution peut être résumée par deux éléments : d'une part, le gonflement des dépenses et, d'autre part, la croissance de l'endettement des collectivités locales, qui risque de poser rapidement des problèmes insolubles si l'inadaptation des finances locales n'est pas enfin supprimée.

Le rapporteur a ensuite examiné l'évolution du produit de la patente, qui fait actuellement l'objet de campagnes soigneusement orientées en vue de faire porter aux collectivités locales l'entière responsabilité de l'alourdissement des charges au titre de la patente sur les entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Un large débat s'est instauré sur ce sujet, dans lequel sont notamment intervenus M. Driant, Mlle Rapuzzi, MM. Monichon, Courrière, Armengaud, Descours Desacres et Marcel Pellenc, rapporteur général.

A la suite de cet débat, la Commission a décidé de faire un communiqué à la presse sur le problème de la patente pour indiquer que, dans l'évolution du montant de cet impôt, il était

parfaitement erroné d'imputer aux seules collectivités locales la responsabilité de sa croissance.

Analysant ensuite l'évolution du produit du versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires, M. Raybaud a indiqué que, pour 1969, alors que les prévisions envisageaient une croissance de 11 p. 100 du produit de cette recette, c'est en réalité un pourcentage de l'ordre de 15 p. 100 qui sera atteint et l'on peut espérer que, l'an prochain, on enregistrera une augmentation de 18 p. 100.

En ce qui concerne la part réservée aux collectivités locales dans le budget de l'intérieur pour 1970, le rapporteur a souligné que l'ensemble des dotations budgétaires des différents chapitres subissait une évolution très défavorable, enregistrant parfois des pourcentages d'abattement considérable. Cette situation lui paraît d'autant plus regrettable qu'elle prolonge les difficultés rencontrées en 1969 par les collectivités locales pour réaliser les équipements qui lui ont été confiés par le V^e Plan et qu'elle porte sur l'avenir du pays, tant au point de vue économique que social.

M. Raybaud a également critiqué le fonctionnement des commissions départementales d'équipement, qui ne semblent pas uniforme dans tous les départements. Il a souhaité qu'à l'avenir ces organismes soient effectivement constitués et réunis dans chaque département dans les mêmes conditions.

Un large débat s'est instauré sur le problème du Ministère de l'Intérieur, au cours duquel sont notamment intervenus MM. Driant, Marcel Pellenc, rapporteur général, Portmann et Schmitt, sur les problèmes de la politique, tant nationale que municipale ; M. Louvel a souligné particulièrement l'insuffisance des effectifs de police dans les grandes villes.

MM. Monichon, Descours Desacres, Courrière, Driant, Bousch, Mlle Rapuzzi, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sont intervenus sur le versement représentatif de la taxe sur les salaires ; MM. Descours Desacres, Courrière, Armengaud, Dulin et Mlle Rapuzzi sur les conditions dans lesquelles, aux niveaux départemental et régional, les décisions d'équipement et la répartition des crédits se faisaient.

M. Armengaud a ensuite rapporté les crédits intéressant les rapatriés qui figurent dans le budget du Ministère de l'Intérieur. Après avoir souligné que ces crédits étaient pour l'essentiel des mesures de reconduction qui se traduisaient par une légère hausse des dotations du titre III et par une sensible réduction des dotations du titre IV, en raison de transferts de différents crédits à d'autres ministères, le rapporteur a abordé

les problèmes généraux qui se posent dans le domaine des rapatriés. Il a indiqué les éléments nouveaux de cette situation, particulièrement la loi du 6 novembre 1969 et l'inscription d'un crédit de 265 millions de francs au budget des charges communes, destiné à indemniser les organismes ayant prêté des fonds aux rapatriés et qui ne pourront recevoir de ces derniers les annuités dues en raison du moratoire récemment voté par le Parlement.

M. Armengaud a également indiqué que le projet de loi pour l'indemnisation semblait devoir être déposé dans un avenir assez rapproché. Cette grave question posera de nombreux problèmes, d'abord celui de la date d'estimation des biens, ensuite celui de la détermination des bénéficiaires, et enfin celui de la constitution d'un inventaire complet.

M. Courrière est intervenu pour souligner la complexité de la loi du 6 novembre 1969, complexité qui risque de retarder la parution des textes d'application et qui empêche de renseigner exactement et dès maintenant les rapatriés sur leurs droits exacts. Il est à souhaiter que cette situation juridique soit clarifiée le plus tôt possible et que des mesures soient envisagées pour éviter que certains rapatriés ne soient saisis.

Au cours d'une seconde séance, M. Armengaud, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur la partie « Industrie » des crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique, après l'audition du ministre qui avait eu lieu la veille. Il a souligné que l'importance de l'industrie nationale, dans le poids politique du pays, était enfin reconnue et souhaité que la volonté de concertation entre les pouvoirs publics et les parties intéressées permette un dialogue fructueux d'où sortiront des solutions qui feront de la France une nation conquérante. La recherche du profit par l'entreprise devient honorable jusque dans les sphères officielles. Il faut tirer de cet état d'esprit les conséquences et rechercher les moyens de remédier à la situation présente de l'industrie qui est préoccupante.

Le rapporteur a ensuite procédé à l'examen de la situation des principales branches de l'industrie : la subvention budgétaire accordée aux Charbonnages de France constitue une charge importante pour la nation, qui augmente régulièrement et est passée de 150 millions en 1961 à 1.870 millions pour 1970 ; le difficile équilibre financier d'Electricité de France n'est favorable ni au développement de ses investissements ni à l'assouplissement de ses barèmes en fonction de certains besoins industriels particuliers ; la position monopolistique de

Gaz de France constitue sans doute une cause de lourdeur qui nuit à son équilibre financier ; en matière pétrolière, la tendance de chacun des pays du Marché commun à avoir une politique indépendante n'est pas favorable aux conditions de prix comme de sécurité dans le ravitaillement des Six ; les marges de profit de la sidérurgie demeurent nulles sur le marché français, qui absorbe l'essentiel de la production ; en matière de métaux non ferreux, la position française est médiocre, les importations nécessaires pesant d'un poids très lourd ; dans le domaine de la chimie, la dispersion excessive des usines demeure préoccupante ; l'une des faiblesses de la construction électrique réside dans la fabrication de séries trop courtes, grevant les prix de revient-usine.

Dans l'industrie automobile, les entreprises françaises ont un pourcentage de bénéfice infime, sinon nul ; la balance commerciale de l'industrie mécanique est largement négative, en dépit des mesures de sauvegarde prises en juin 1969 dans le but de favoriser les exportateurs.

Sur le projet de création de l'Institut de Développement industriel, un débat s'est instauré au cours duquel sont intervenus MM. Coudé du Foresto, Marcel Martin, Driant, Portmann. Le rapporteur a approuvé la création de cet organisme, puisque la commission avait déjà dans le passé proposé la création d'une Société nationale de biens d'équipement. Le principe de l'insertion dans la loi de finances d'un article additionnel définissant les missions de cet organisme a été approuvé.

Passant à l'examen des crédits, le rapporteur a souligné que la majoration des dépenses ordinaires est due au renforcement du contrôle des nuisances industrielles et à des créations d'emplois ; les interventions publiques enregistrent une hausse imputable à l'accroissement de la subvention pour la reconversion et la modernisation des houillères nationales. Les dépenses en capital sont consacrées à des investissements administratifs, scolaires et techniques, outre la création de l'Institut de Développement industriel, cette création constituant le fait essentiel nouveau du budget, à raison de 150 millions d'autorisations de programme.

Sous réserve de l'adoption de principe de l'article additionnel relatif à l'I. D. I., le budget de l'Industrie a été adopté, après des interventions de MM. de Montalembert, Bousch et Driant.

Sur le rapport de M. Houdet, rapporteur spécial, la commission aborde l'examen des crédits de la recherche scientifique. Alors que jusqu'à présent, la majeure partie de ces crédits et des organismes spécialisés de la recherche étaient rattachés aux Services généraux du Premier Ministre qui exerçait les

arbitrages nécessaires, ils figurent cette année au budget du développement industriel et scientifique. Si ce transfert offre l'avantage de mieux lier le développement de l'industrie au progrès de la recherche, il comporte deux inconvénients, l'un concernant la coordination de l'emploi des crédits, l'autre l'importance de l'effort consacré à la recherche fondamentale.

A la demande de M. Portmann, le rapporteur souligne que l'action de recherche fondamentale ne saurait être dissociée de la recherche appliquée et de ses développements.

D'une façon générale, l'effort de recherche français se caractérise par la prolifération d'organismes spécialisés dont les moyens de fonctionnement sont souvent insuffisants, ce qui crée un malaise chez les chercheurs comme c'est particulièrement le cas au C. E. A. Il est donc nécessaire que le Gouvernement concentre les moyens dont il dispose sur quelques secteurs prioritaires.

Le rapporteur indique ensuite que malgré une légère régression en 1970, l'effort de recherche français mesuré en pourcentage du P. N. B. se situe en tête des pays européens au même niveau que la Grande-Bretagne. M. Coudé du Foresto fait observer à cet égard que les comparaisons en pourcentage n'ont qu'une valeur limitée.

En ce qui concerne l'effectif des chercheurs, il est en accroissement régulier, en dépit de l'attirance qu'exercent toujours sur les jeunes les études littéraires. Le rapporteur note d'ailleurs la réticence du secteur industriel à faire appel aux diplômés des universités.

Une discussion s'engage alors sur les problèmes de la liaison entre l'Université et l'industrie, à laquelle participent MM. Coudé du Foresto, Berthoin et Armengaud.

Après avoir indiqué que les crédits affectés à l'enveloppe recherche n'atteignent que 65 p. 100 des prévisions du V^e Plan, le rapporteur examine la situation des divers secteurs de la recherche dépendant du Ministre du Développement industriel et scientifique.

La Délégation générale à la Recherche scientifique reçoit en 1970 des crédits inférieurs à ceux de 1969 pour les deux fonds dont elle assure la gestion : le Fonds de la Recherche scientifique et technique qui permet à l'Etat d'apporter, sous forme d'actions concertées, une aide financière à des centres de recherche publics ou privés, et le Fonds pour les contrats d'aide au développement des résultats de la recherche. En ce qui concerne ce dernier, le système des avances à 50 p. 100 remboursables en cas de succès ne semble pas avoir déjà donné les résultats escomptés. Les remboursements ne constituent en effet qu'une part infime des avances qui ont été accordées.

La réduction de la subvention au C. E. A. est compensée en partie par l'accroissement des ressources propres à cet organisme. Le rapporteur souligne les problèmes soulevés par l'orientation future des activités du C. E. A. et la compression prévue des effectifs.

Sur le problème de la filière française de centrales nucléaires et du choix d'une nouvelle filière, un débat s'engage auquel participent MM. Coudé du Foresto, Descours Desacres, Bousch et Armengaud, qui soulignent le risque d'isolement, pour la France et son industrie nucléaire, créé par une politique exclusivement nationale de l'atome.

En ce qui concerne la politique spatiale, l'effort accompli dépasse les prévisions initiales du V^e Plan. Toutefois, les installations au sol représentent une part excessive des dépenses d'investissement, d'autant plus que les difficultés rencontrées par les organisations européennes spatiales E. S. R. O. et E. L. D. O. risquent de conduire à une sous-utilisation du centre de lancement implanté en Guyane.

Dans le domaine de l'informatique, l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique subit une lourde compression de la subvention d'équipement qu'il perçoit, ce qui, en dépit de l'accroissement de ses crédits de fonctionnement, risque d'entraver le développement de son activité en 1970. Les crédits affectés au plan-calcul en vue du développement d'une industrie des ordinateurs, des périphériques et des composants électroniques, passent de 174 millions de francs en 1969 à 166 millions de francs en 1970. Le rapporteur regrette notamment que la priorité paraisse avoir été donnée à la fabrication de matériels produits sous licence.

Enfin, en ce qui concerne le Centre national pour l'exploitation des océans, les moyens accordés à cet organisme, encore qu'ils soient en accroissement, ne paraissent pas être à la mesure des objectifs qui lui ont été fixés. Les 50 millions de francs de crédits d'équipement qui lui sont alloués serviront à la réalisation du Centre océanologique de Bretagne, au développement des moyens à la mer et à la poursuite des recherches sur les cinq thèmes qui ont été définis.

Sur la proposition du rapporteur, la commission décide d'adopter le projet de budget de la Recherche scientifique.

Vendredi 14 novembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.*
— La commission a examiné sur le rapport de M. Suran, rapporteur spécial, les crédits du budget de l'Équipement. Les crédits des services généraux du ministère sont accrus

en ce qui concerne les dépenses ordinaires pour améliorer les moyens d'informatique, la formation et la rémunération des personnels de l'administration centrale et des services extérieurs. Les dépenses en capital sont réparties entre des études sur l'infrastructure des transports, l'équipement immobilier des services du ministère et diverses subventions d'équipement.

M. Armengaud s'interroge, à cet égard, sur l'utilité des moyens consacrés à l'informatique et sur celle de certaines subventions.

Pour les voies navigables, M. Suran indique qu'en raison de l'accroissement du trafic, le niveau trop faible des crédits d'entretien ne permettra pas d'enrayer la dégradation des équipements existants, dont la modernisation et le développement seront en outre très limités compte tenu de la réduction des crédits d'investissement.

Les crédits de fonctionnement prévus pour les ports maritimes constituent, compte tenu de la hausse des prix, une régression sauf dans le cas des ports autonomes. Les crédits d'équipement pour les ports de commerce et plus encore les ports de pêche sont en régression sensible.

Au sujet des ports maritimes, une discussion s'engage, à laquelle participent MM. Dulin, Louvel et Yves Durand, sur le coût excessif des travaux d'entretien de certains ports tel Bordeaux et le rapport existant entre le trafic observé dans les divers ports et le montant de l'aide qui leur est accordée.

Après avoir examiné le montant des crédits réservés à la signalisation maritime et à la défense contre les eaux, M. Suran aborde le problème des routes.

Les crédits d'entretien des routes se répartissent en trois chapitres, dont deux concernant la participation de l'Etat à l'ex-voirie départementale de la Seine, et la subvention pour l'entretien des chaussées de Paris, reçoivent des crédits accrus. En revanche, la dotation pour l'entretien et la réparation des routes et ports est en diminution, ce qui aggravera l'état du réseau routier national.

Le budget de l'équipement routier est en diminution de 10 p. 100 par rapport à 1969. L'innovation réside dans l'appel au financement privé des autoroutes qui assurera la presque totalité des réalisations nouvelles prévues en 1970. En compensation, un effort budgétaire est accompli en faveur de l'équipement du réseau routier en rase campagne. Dans l'ensemble, les crédits routiers inscrits au budget de l'équipement sont en diminution sensible; en revanche, les moyens du Fonds routier sont accrus.

Dans le débat qui suit, M. Descours Desacres estime que le développement des routes nationales à quatre voies est

économiquement plus utile et, en outre, moins coûteux que la construction d'autoroutes.

MM. Armengaud et Courrière dénoncent l'absence de politique nationale des transports et de coordination, à cet égard, entre le Ministère de l'Équipement et celui des Transports.

A la demande de M. Coudé du Foresto, la commission examine les articles 59 et 63 du projet de loi de finances et décide de demander au ministre des précisions sur les garanties qui seront apportées par l'État au financement privé des autoroutes.

M. Louvel, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget des Territoires d'outre-mer. Ce budget est essentiellement orienté vers les dépenses de fonctionnement alors que les dépenses d'investissement sont sacrifiées. Leur volume est réduit d'un quart environ par rapport à ce qu'il était l'an passé. Cependant, ce budget des T. O. M. ne représentait en 1969 que 30,4 p. 100 de l'effort financier de la métropole dans les territoires, aussi ne peut-on, en tenant compte des seules dotations inscrites dans ce budget, juger des options gouvernementales pour ces pays en 1970.

Concernant les dépenses ordinaires, au titre des mesures nouvelles, on note essentiellement des mesures en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services, qui intéressent la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis et Futuna ; au titre des mesures diverses, il a fallu compenser les effets de la dévaluation dans plusieurs territoires : Saint-Pierre et Miquelon et les Terres australes et antarctiques (qui effectuent des échanges importants avec les pays hors zone franc, notamment les États-Unis), les Nouvelles-Hébrides et le territoire français des Afars et des Issas.

Parmi les interventions publiques, le rapporteur a souligné la nécessité de l'aide au Territoire des Comores et a émis des réserves sur la pratique des subventions d'équilibre pour les divers territoires.

Parmi les dépenses en capital, ont été relevées les interventions suivantes :

- l'opération d'extension du port de Djibouti ;
- le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S.

En conclusion, le rapporteur, avant de passer en revue la situation économique des différents territoires, a émis le vœu que les crédits budgétaires soient affectés à la promotion économique et sociale et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics.

M. Louvel a ensuite présenté son rapport sur les Départements d'outre-mer. Le rapporteur a tout d'abord fourni un aperçu de leur situation économique et sociale, insistant notamment sur la politique de migration. Le projet de budget est caractérisé par une réduction des dépenses globales, en diminution de 1,2 p. 100 du montant des crédits votés pour la présente année. Les dépenses en capital manifestent une baisse d'environ 9 p. 100, qui, conjuguée avec la hausse des prix prévue par les comptes prévisionnels de la Nation, conduit à une baisse du volume des investissements de près de 14 p. 100.

Les mesures nouvelles des dépenses ordinaires répondent aux objectifs généraux suivants :

— nécessité de doter le secrétariat général et les administrations extérieures des moyens financiers nécessaires à la gestion d'un personnel suffisant ;

— renforcement des moyens du service militaire adapté.

Pour les interventions publiques, deux mesures nouvelles sont inscrites, l'une en faveur des collectivités locales, l'autre sous la forme d'une économie dans le secteur de l'action sociale.

Pour les dépenses en capital, sont notables les opérations d'équipement de la Sûreté nationale dans les départements d'outre-mer et les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.

Le rapporteur a souligné en conclusion que, malgré l'austérité budgétaire, le Gouvernement va allouer aux départements d'outre-mer une masse globale de crédits budgétaires en définitive supérieure à celle attribuée en 1969.

M. Armengaud, au nom de M. Bousch, rapporteur spécial, a présenté le rapport sur les crédits du Secrétariat général de la Défense nationale qui assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social, ces crédits étant en augmentation de 6,6 p. 100, puis le rapport sur le groupement des contrôles radioélectriques qui assure l'interception des émissions radioélectriques de toute nature dans un but d'information gouvernementale ; les dépenses prévues pour 1970 augmentent de 10,9 p. 100.

M. Lefort a présenté son rapport spécial sur le budget annexe de l'Imprimerie nationale, en progression de 5,9 p. 100 sur 1969. Parmi les dépenses d'exploitation, les mesures nouvelles pour 1970 comprennent essentiellement des augmentations de rémunérations et des créations d'emplois liées à l'activité de l'établissement. Dans le domaine des investissements, l'année 1970 constituera une pause. Cependant l'effort d'expansion et d'amélioration de la productivité est poursuivi notamment pour photo-composition, l'atelier de reprographie et l'atelier d'impression offset.

M. Yves Durand a présenté son rapport sur le budget annexe de la Légion d'honneur, en légère réduction de 1,5 p. 100 portant essentiellement sur les crédits d'entretien et de travaux des maisons d'éducation.

Au 1^{er} janvier 1969, l'effectif de l'Ordre de la Légion d'honneur est de 179.607 légionnaires avec traitement et 121.112 légionnaires sans traitement. L'ordre national du Mérite comprend à la même date 29.421 membres. Enfin, les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être très satisfaisants.

Pour l'Ordre de la Libération, M. Yves Durand, rapporteur spécial, a indiqué que, au 1^{er} janvier 1969, le chiffre actuel des Compagnons de la Libération est de 553, l'effectif des médaillés de la Résistance étant de 49.151.

Enfin, M. Yves Durand a rapporté les crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles ; une très forte augmentation de ce budget est due à la mise en œuvre d'un programme important de frappe de pièces de 10 francs et surtout de 5 francs. Le rapporteur a souligné que l'Administration des Monnaies poursuit la construction et l'installation de l'usine de Pessac, en Gironde, mais que cette construction connaît un certain retard.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 12 novembre 1969. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Piot sur le projet de loi (n° 17, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi que du protocole et de la déclaration joints, signés à Bruxelles le 27 septembre 1968.

Le rapporteur a rappelé les conditions d'élaboration de cette convention rendue nécessaire par les insuffisances et contradictions des droits internes et des traités existants et par le développement des échanges intercommunautaires. La liberté d'établissement et la libre circulation des biens ne sauraient être complètes sans la libre circulation des jugements. La convention s'analyse comme un code européen des compétences et une simplification des procédures de reconnaissance et

d'exécution. L'apparente complexité des règles de détermination uniforme des compétences facilite largement la reconnaissance et l'exécution des décisions.

Parmi les grandes options du texte, il convient de souligner que :

- la convention ne s'applique qu'aux litiges internationaux en matière civile et commerciale ;
- le critère du domicile du défendeur est substitué à celui de la nationalité ;
- le principe de l'assimilation est étendu à toute personne, quelle que soit sa nationalité, ayant son domicile à l'intérieur de la communauté ;
- à côté de règles générales, de règles spéciales, des règles précises sont posées en matière de compétence exclusive ;
- la protection des droits de la défense est particulièrement garantie dans la procédure d'origine ;
- le nombre des motifs de refus de reconnaissance et d'exécution est notablement réduit.

Le caractère original de la convention se traduit en outre dans les aspects suivants :

- l'unification de la procédure d'exequatur ;
- l'institution de règles de procédure lorsque la reconnaissance est contestée ;
- un règlement du conflit de conventions.

M. Prélot a souligné la portée juridique et pratique du texte qui devrait faciliter la formation d'une Europe juridique. Sur proposition du rapporteur, la commission a décidé d'adopter le projet de loi autorisant la ratification.

Elle a, ensuite, entendu le rapport de M. de Hauteclocque sur la proposition de loi (n° 15, session 1969-1970) de M. Etienne Dailly, tendant à compléter l'article 851 du Code rural relatif au versement de l'indemnité due au preneur sortant.

La proposition tend à subordonner le droit de reprise du bailleur au paiement de l'indemnité due au preneur pour les améliorations apportées par ce dernier au bien loué, ou, en cas de contestation, au paiement d'une indemnité provisionnelle fixée par le juge statuant en la forme des référés.

M. Dailly a précisé les raisons pour lesquelles il a déposé sa proposition de loi : il s'agit de favoriser la réinstallation des preneurs évincés sans pour autant instituer une propriété culturelle qui nuirait à l'établissement des jeunes exploitants. Le texte laisse intact le droit de reprise et ne concerne que son exercice.

Après une large discussion à laquelle ont participé MM. Dailly, Geoffroy, Mignot, Poudonson, Prélot et Soufflet, la commission a adopté le texte de la proposition de loi avec deux modifications qui en précisent la rédaction.

La commission a, enfin, procédé à l'examen des amendements au texte de la proposition de loi (n° 134, session 1968-1969), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine.

M. Namy a exposé les motifs des deux amendements proposés par les membres du groupe communiste. A l'article 2, l'amendement n° 10 a pour objet de rendre impossible toute spéculation en empêchant la mise en copropriété d'immeubles ne possédant pas les équipements collectifs indispensables et destinés à être démolis.

M. Dailly, rapporteur de la proposition, a rappelé que le texte de l'article 2, dans la rédaction retenue par la commission, tend à laisser aux préfets le soin d'interdire les ventes spéculatives. L'adoption de l'amendement bouleverserait les décisions déjà prises. Sur sa proposition, l'amendement n° 10 a été rejeté.

A l'article 14, l'amendement n° 11, déposé par M. Namy et les membres du groupe communiste, a pour objet de permettre l'indemnisation préalable à l'acte portant transfert de propriété. Le bénéfice en est étendu aux commerçants, artisans et industriels locataires ou propriétaires sans distinction. L'amendement reprend l'essentiel du texte de l'Assemblée Nationale.

Sur proposition de son rapporteur, la commission a décidé de prendre en considération l'esprit de cet amendement sans en adopter encore la rédaction, une étude approfondie étant nécessaire.